

Grenoble, le 25 janvier 2017

Rapport de jury

Recrutement sans concours RESERVE d'adjoint administratif de 2^{ème} classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Président : Madame Nathalie NGUYEN

Vice-président : Madame Anne-Laurence BOURGEOIS

Etabli avec la participation de Madame Laurençon, gestionnaire de concours, dont je tiens à souligner la qualité de l'accueil et du travail dans la préparation et l'organisation des épreuves, ce rapport présente non seulement des éléments statistiques, mais aussi des indications essentielles sur les attentes du jury, les éléments d'évaluation du dossier de candidature et de l'épreuve orale. J'adresse également tous mes remerciements à l'ensemble des membres du jury pour leur implication dans ce concours et leur contribution à l'élaboration de ce rapport.

Comme chaque année, il est vivement recommandé aux personnes désireuses de se présenter à ce recrutement de lire attentivement le rapport de jury afin d'en prendre connaissance et de s'imprégner pleinement des attentes et des recommandations du jury pour se préparer et réussir avec succès le passage des différentes épreuves.

SESSION 2016

Epreuve orale d'admission le jeudi 26 mai 2016

Nombre de postes : 6 postes

Inscrits	Dossiers reçus	Dossiers conformes	Admis / Liste principale
34	11	9	5

LE CONCOURS :

➤ **Conditions d'accès :**

Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre la discrimination et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

- Aucune condition de diplôme
- Il s'adresse aux contractuels de la fonction publique remplissant des conditions spécifiques d'ancienneté de service.

➤ **Les épreuves :**

Les candidats établissent un **dossier de candidature** comportant une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

Pas de phase d'admissibilité.

L'**épreuve d'entretien** débute par une courte présentation du candidat d'environ 5 minutes, suivie de questions visant à apprécier les motivations et compétences du candidat pour exercer les fonctions d'adjoint administratif. Durée : 20 minutes

➤ **Les candidats :**

Statistiques concernant les dossiers reçus :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	11
Hommes	0

Répartition par tranches d'âge :

50 ans et +	40 - 49 ans	31 - 39 ans	30 ans et -
2	6	2	1

Statistiques des dossiers conformes :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	9
Hommes	0

Répartition par tranches d'âge :

50 ans et +	40 - 49 ans	31 - 39 ans	30 ans et -
2	5	2	0

Statistiques à l'admission :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10 et < 15	Note ≥ 15	Moyenne
Entretien avec le jury	2	2	3	2	11,57

Statistiques des candidats admis :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	5
Hommes	0

Répartition par tranches d'âge :

50 ans et +	40 - 49 ans	31 - 39 ans	30 ans et -
0	3	2	0

L'EPREUVE D'ADMISSION :

- Le jury procède à l'examen de chaque dossier préalablement à l'épreuve orale.

Les candidats doivent donc veiller à la qualité de leur présentation, et au respect des consignes qui leur sont données : un curriculum vitae dactylographié (sur papier libre, une page recto uniquement), et une lettre de candidature manuscrite (sur papier libre).

Le dossier étant le premier contact avec le jury, il est donc indispensable que sa présentation soit soignée et que le candidat y consacre un temps de préparation suffisant avant de le présenter. Le candidat ne doit pas hésiter à faire relire son dossier par une tierce personne, son chef de service ou des collègues.

➤ Le jury s'attache plus particulièrement à examiner :

- la présentation et la structuration du propos
- les qualités rédactionnelles et de synthèse
- la maîtrise de l'outil informatique
- le parcours professionnel et les compétences acquises
- l'adéquation entre les écrits des candidats et leur posture à l'oral.

➤ Les éléments permettant au jury d'apprécier la valeur des candidats sont répartis en quatre groupes :

- le dossier (lettre de candidature et CV)
- la présentation du parcours professionnel
- les questions en lien avec le parcours professionnel
- la connaissance du système éducatif.

➤ La posture du jury est bienveillante.

L'objectif n'est pas de placer les candidats en difficulté, mais bien d'évaluer leur capacité à réagir sur des mises en situation simples, et à produire des réponses claires, logiques et argumentées.

Le candidat ne doit pas hésiter à mettre en valeur son expertise professionnelle et ses compétences acquises au cours de ses différentes missions. Il doit aussi être en capacité de se projeter dans son futur métier.

Présentation :

- Les candidates avaient globalement bien préparé leur présentation orale, mais le récit par cœur a traduit le manque d'assurance de certaines et une difficulté à prendre du recul par rapport aux compétences annoncées. De ce fait, l'intérêt pour elles comme pour l'administration d'une titularisation n'est pas mis en valeur.
- Une construction thématique de l'exposé est appréciée, contrairement à une présentation purement chronologique qui ne permet pas d'apprécier véritablement la motivation du candidat et sa capacité à valoriser ses compétences dans son futur métier.

L'échange :

L'échange avec le jury s'engage à partir des éléments contenus dans la présentation du candidat.

- En général, les candidates s'étaient bien préparées à l'épreuve, et ont assez bien répondu aux questions de mise en pratique. Certaines ont eu du mal à faire preuve de bon sens et de logique sur des mises en situation extérieures à leur environnement professionnel habituel.

- Les meilleures candidates avaient une bonne connaissance à la fois de leur domaine d'activité actuel, et elles avaient eu la curiosité de se renseigner sur les missions d'un ADJENES, ainsi que sur les autres structures et domaines du système éducatif, sans négliger l'actualité relative à l'Education nationale et les droits et obligations des fonctionnaires.
- Les tenues vestimentaires étaient correctes, et les échanges ont été courtois.

Bilan de l'épreuve :

- Le jury déplore à nouveau cette année que les candidats n'attachent pas davantage d'importance aux recommandations et à la préparation de cette épreuve, et plus particulièrement dans les domaines suivants :
 - l'orthographe, le style. Les candidats doivent soigner leur présentation et attacher de l'importance à faire relire les documents produits à des tiers
 - la méconnaissance du système éducatif dans son ensemble, des grandes réformes en cours et de son mode d'organisation.
Rappelons que l'Education nationale est le premier employeur de l'Etat.
 - une méconnaissance du statut et des valeurs de la Fonction publique, et des droits mais encore plus des devoirs d'un fonctionnaire.
- Sur 9 candidates dont les dossiers étaient conformes, 7 seulement se sont présentées à l'épreuve orale.
Les raisons des 2 absences n'ont pas été connues.
- Le jury déplore également le manque de curiosité sur l'actualité de notre ministère notamment dans le cadre des futures missions qu'ils seraient susceptibles de se voir confier. Notre ministère étant en constante évolution, il est donc essentiel que les candidats soient en mesure d'appréhender les grands enjeux politiques.
- Enfin, le jury rappelle que l'organisation des concours et recrutements représente un coût humain et financier élevé, et que toute présentation à un concours ou recrutement, quel qu'en soit le niveau, relève d'une démarche personnelle qui doit être parfaitement réfléchie en amont par les candidats.
Si intégrer la fonction publique d'État implique un engagement fort des futurs candidats et une adhésion aux valeurs du service public, intégrer la fonction publique d'État signifie aussi que les futurs fonctionnaires aient pleinement conscience des conséquences personnelles d'une réussite en termes de mobilité géographique et fonctionnelle.

La présidente du jury,

Nathalie NGUYEN
Secrétaire générale
DSDEN de l'Ardèche